

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 606

présenté par

Mme Toutut-Picard, M. Vignal, Mme Janvier, Mme Ali, Mme Mörch, M. Fiévet, Mme Brulebois,  
M. Girardin et Mme Verdier-Jouclas

-----

**ARTICLE 31**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.